

**DEPARTEMENT**  
**Du NORD**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-265904565-20201201-N801122020-DE

**ARRONDISSEMENT**  
**De DOUAI**

## COMMUNE de PECQUENCOURT

### EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### OBJET

L'An Deux Mille Vingt.

Le 1er Décembre 2020 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

Délibération N°8  
Création de poste (s) dans  
le cadre du dispositif  
parcours emploi  
compétences

#### PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – VANANDREWELT Rémy – PACIOCCO Gilles-STALLONE Estienne.

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia – GRODZKI Agnès – ALFANO Marie-Joëlle - KOMIN Pascale – CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN Françoise – MARCZEWSKI Christiane – VANANDREWELT Thérèse.

Procurations : Monsieur OUAZZI Omar à Madame MAZAGRAN Rosanna Lilia

Madame FROMONT Fabienne à Monsieur VANANDREWELT Rémy

Absents excusés : Monsieur LASSON Jean Marie – Madame GAUTRON Marie-Paule

Absent : Monsieur BELHADRI Youssef.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'emploi que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50%.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit prévu. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de douze mois et la rémunération égale au SMIC.

Pour les besoins du CCAS, les agents recrutés pourraient être amenés à effectuer des heures complémentaires dans la limite d'un temps complet, et au-delà, des heures supplémentaires ; ces indemnités seront versées dans la limite de la réglementation en vigueur.

Monsieur le président du CCAS propose de créer, pour l'année 2021, 20 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes :
  - o Agent d'entretien et de nettoyage des bâtiments,
  - o Adjoint d'animation petite enfance
  - o Adjoint d'animation du secteur jeunesse et adultes (garderie et accueil de loisirs)
  - o Adjoint d'animation secteur adultes
  
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec des contrats de travail avec la personne(s) qui sera/seront recrutée(s).

Monsieur le Maire demande au conseil d'administration du CCAS de l'autoriser :

- à créer 20 emploi(s) dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions reprises ci-dessus ;
- à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce(s) recrutement(s)
- à intervenir à la signature de la convention avec des contrat(s) de travail à durée déterminée avec la/les personne(s) qui sera/seront recrutée(s)

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

**La Commission Administrative,  
Après délibération,  
A L'UNANIMITE DES VOIX**

**AUTORISE** : Monsieur le Président à créer 20 emploi(s) dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions reprises ci-dessus.

**AUTORISE** : Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce(s) recrutement(s).

**AUTORISE** : Monsieur le Président à intervenir à la signature de la convention avec des contrat(s) de travail à durée déterminée avec la/les personne(s) qui sera/seront recrutée(s).

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt  
Et publication en Sous Préfecture  
Joël PIERRACHE

Fait en séance les jours mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Joël PIERRACHE



Publiée le 03/12/2020

Transmise au Représentant de l'Etat le 03/12/2020

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative le LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.